

RESEAU SANTE ET VULNERABILITES

Compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2023

Salle du Conseil

Mairie de Saint-Béron

Participant es :

Anaele Brevart, EMGP
Anne-Laure Bazin, Conseil Départemental
Anne-Laure Daydé, IDE
Anne-Laure Demeure, ATMP
Anne-Laure Mercier, Maison des Réseaux de Santé de Savoie (MRSS)
Aude Father, CIAS Les Echelles
Aude Piketty, Maison de Santé du Guiers
Audrey Servant, Médiatrice familiale libéral
Aurélie Thouvenot, Conseil Départemental
Camille Scolastica, ASH
Catherine Plassais, Conseil Départemental
Cecilia Sibuet-Bizet, MRSS
Corinne Bonet, Psychologue libéral
Emilie Chappaz, Communauté de Communes Val guiers
Floriane Defaut, France Alzheimer
Isabelle Bois, CHS de la Savoie
Janine Bazin, PARIsolidarité
Laurence Gille, EMGP
Marie-Laure Rullet, Conseil Départemental
Natacha Arrambourg, Respects73
Nathalie Claraz, EMGP
Odile Tochon-Danguy, RESA
Richard Grivel, UDAF 73
Rose Jacquier, UDAF 73
Sylvie Fresquet, Conseil Départemental
Vincent Legris, Association Addictions France (AAF)
Tiffany Raymond, Conseil Départemental
Tiné Renevier, AEL & Maison de Santé du Guiers

Excusé es :

Charlotte Reboulin, Espoir73
Clara Hochard, Conseil Départemental
Colette Godineau, Conseil Départemental
Elisabeth Serclerat, CARSAT
Karine Querlioz, Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC)
Karine Revol, GHND
Mariette Machurat, CHS de la Savoie
Marion Cury, Conseil Départemental
Maya Sedano, Ligue contre le cancer de Savoie
Nadia Bosseler, UDAF 73
Stephane Lebeltel, SAVS Croix-Rouge

Ordre du jour :

- **Présentation et échange autour des mesures de protections** avec Anne-Laure Demeure, cheffe de service de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Savoie (ATMP) et Rose Jaquier, cheffe de pôle protection juridique des personnes (UDAF 73),
- L'actualités des partenaires,
- Questions diverses

Présentation et échange autour des mesures de protections avec Anne-Laure Demeure, cheffe de service de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Savoie (ATMP)

L'ATMP de Savoie : 35 salariés avec 2 antennes (Aix-les-Bains et Albertville) et 2 permanences sur Moutier et Saint-Jean de Maurienne.

Auparavant, tout le monde pouvait signaler au juge des tutelles un besoin de mise sous protection, désormais c'est la famille très proche, descendant, collatéraux qui peuvent le saisir.

Les professionnels doivent passer par un signalement au procureur de la république pour demander une mesure.

Le juge est libre de prononcer une mesure à l'appui de l'expertise médicale. Ainsi, il peut décider :

- de la durée (généralement de 5ans ou 10ans quand l'altération n'est pas susceptible d'évoluer)
- des modalités de protection (des biens et/ou de la personne)
- de désigner le/les tuteurs (plusieurs personnes de la famille et/ou un service de protection).

Un recours est possible devant la cour d'appel pour contester la mesure de protection (entre 6 et 8 mois)

Le choix du domicile fait partie des droits fondamentaux des personnes, une mesure ne peut pas être prononcée pour forcer la personne à entrer en établissement.

Les différentes mesures :

Habilitation familiale : un membre de la famille est habilité pour certains ou pour tous les actes. Souvent préféré dans des familles où il y a peu de patrimoine (90% des mesures sur Chambéry sont des habilitations familiales).

Sauvegarde de justice (1 an maximum) : le service de tutelle à 4 mois pour faire un rapport pour définir si la personne a besoin d'une protection ou non, et laquelle. Pas de grosse modification de vie possible (entrée en établissement, dépense, charge, contrat ...).

Curatelle : Mesure d'assistance avec une double signature (majeur + structure)

Simple : Mesure de transition, accès au compte courant (intervention de structures dans les actes les plus importants : acte de disposition)

Renforcée : Le majeur ne dispose plus de son compte librement.

Aménagée : Le juge précise qui fait quoi. Le majeur peut régler certaine de ses dépenses (excepté le loyer et les charges dites essentielles)

Tutelle : Mesure de représentation des personnes. Pour les actes les plus importants, il faut solliciter le juge qui valide.

Il n'y a pas de représentation pour les actes dit personnel, les libertés fondamentales : exemple autorité parentale, reconnaissance d'un enfant (il faut alors solliciter le JAF dans ce cas), droit de vote (depuis 2007), mariage (2019), lieu de résidence, entretenir tout lien avec ses tiers, aller et venir.

Protection du logement : tout ce qui touche le logement et les meubles doit être autorisé par le juge (vente, déchetterie, résiliation de bail...)

Protection des comptes bancaires : La clôture ou l'ouverture de nouveau compte doit être autorisée par le juge.

Mandat de protection future : directives anticipées en cas de mesure future, doit être fait devant un notaire. La personne mandatée par le demandeur doit fournir au juge l'information, il n'y a pas de liste disponible.

Informations aux mandataires familiaux :

L'ATMP propose un service **d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux** (ISTF) pour répondre aux questions générales ou spécifiques (attention il ne faut pas qu'il y ait de conflit) : 04.79.68.62.41 (de 8h30 à 12h sauf mardi) ou mail : istf@atmp-savoie.org

L'UDAF propose « Les cafés de la Tutelle ». Ces temps collectifs permettent d'apporter aux tuteurs/aidants familiaux information, soutien et conseil. Les séances sont gratuites et se font sur inscriptions auprès des Maisons de la Justice et du Droit. Informations complémentaires auprès de l'UDAF par mail istf@udaf73.fr ou par téléphone au 04.79.10.96.05.

Contacts :

Anne Laure Demeure, ATMP73 : aldemeure@atmp-savoie.org

Rose Jacquier, UDAF73 : rose.jacquier@udaf73.fr

Actualités des partenaires :

- **Emilie Chappaz, Responsable Vie Locale à la Communauté de Communes Val Guiers**
La maison France service a déménagé à St-Genix-les-villages (travaux jusqu'à septembre 2024). Elle se situe désormais au 11 rue du 8 Mai. Les permanences, les horaires et le téléphone restent les mêmes. Les ateliers numériques se font désormais à l'office du tourisme.
La Maison France Service prend la compétence Point Relais CAF (auparavant PariSolidarité).
- **Floriane Defaut, Coordinatrice de la plateforme de soutien aux aidants France Alzheimer Savoie**
France Alzheimer a déménagé à St Alban Leysse. Les nouveaux locaux sont plus adaptés aux bénéficiaires de l'accueil de jour.
Nouvelle adresse : 265 chemin du Frettey 73230 Saint Alban Leysse
Téléphone : 04 58 14 14 57

Le numéro de la plateforme de soutien aux aidants ne change pas : 07 50 12 88 74

- **Tiné Renevier Médecin coordinateur à la Maison de Santé de Saint Genix-les-Villages et Vice-présidente du Centre Socioculturel AEL**

L'AEL n'est plus point relai CAF (compétence Maison France Service). L'AEL propose toujours des ateliers d'informations d'accès aux droits. De plus, le point emploi proximité qui est maintenu avec l'aide de deux bénévoles. L'AEL dispose également d'un point d'informations pour les jeunes avec notamment une aide pour parcours sup (date à venir).

- **Natacha Arrambourg, chargée de mission Santé-Précarité à Respects73**

RESPECTS73, le CHMS et ATD Quart Monde organisent une co-formation Pauvreté et Santé pour les professionnels de santé et du social, afin de réfléchir et croiser ses savoirs avec des personnes ayant l'expérience de la grande pauvreté. Les 7 et 8 mars & 11 avril 2024 à Chambéry. [Information](#) et [inscription en cliquant sur le lien](#)

- **Vincent Legris, Chargé de prévention à l'Association Addictions France (AAF)**

AAF intervient sur les collèges en Avant-Pays auprès des 5^e et 4^e autour des addictions avec notamment le support de prévention « Projectjn73 » (en lien avec Corinne Chapuis de La Sauvegarde), une page Instagram créée par les jeunes diffusée pour les jeunes autour des substances : <https://www.instagram.com/projectjn73/>

Le Conseil Départemental porte l'Observatoire de la jeunesse avec pour thématique de travail la santé. 180 jeunes de 11 à 25 ans (territoire de l'Avant-Pays et du Bassin Aixoïis) ont participé à une demi-journée autour de la prévention et de la promotion de la santé.

- **Marie-Laure Rullet, Référente Personnes Agées/Personnes Handicapées (PA/PH) à la Maison Sociale de l'Avant-Pays savoyard**

Le Déjeuner partenaires de Yenne s'est tenu le 21 décembre de 12h à 14h à la salle de la Communauté de Communes à Yenne avec un zoom sur l'action de la coordinatrice action sociale du CIAS de Yenne. Lors de ces déjeuners, chacun amène son repas et vient selon ses disponibilités.

- **Catherine Plassais, Référente Personnes Agées/Personnes Handicapées (PA/PH) à la Maison Sociale de l'Avant-Pays savoyard**

Le café des aidants de l'Avant-Pays est ouvert aux aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap (adultes ou enfants). Actuellement, une 10aine d'aidants réguliers de personnes âgées se retrouvent tous les mois.

Le café des aidants se tient un lundi par mois à la base d'aviron du Lac d'Aiguebelette.

Les différents « Café des aidants » proche du territoire :

➤ Le principe du plus proche et plus facile pour les personnes est appliqué :
Café des aidants de l'Avant Pays Savoyard (Contact CLIC de la Maison Sociale du Département : 04.56.42.43.05)

Café des aidants au CCAS de Coublevie (contact : Vanessa Clément : v.clement@coublevie.fr / 04.76.67.94.85) – un lundi par mois de 14h à 15h30

Café des aidants à l'Hôtel des voyageurs à Vezeronce-Curtin (contact : Emmanuelle Pierrefeu : emmanuelle.pierrefeu@isere.fr / 04.74.18.65.73) – un mardi par mois de 14h30 à 16h

Café des aidants au café Le Passage à Chambéry (contact : CLIC de Chambéry : 04.79.85.79.60) – un jeudi par mois de 17h à 18h30

- **Corinne Bonet, Psychologue en libéral à Entre-deux-guiers.**

Information sur le Groupe Réseau Enfance Handicap de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) qui rassemble des professionnels, familles et institutions autour du handicap de l'enfant.

- La réunion de rentrée du groupe aura lieu le 19 janvier 9h30 à la 4C (ouvert à tous), [inscription via ce lien.](#)

-- le prochain temps de répit parents /enfants à besoins spécifiques et fratries aura lieu le samedi 13 janvier de 9h à 11h à la salle du périscolaire de St Joseph de Rivière (rue de la mairie), ouvert aux enfants quels que soient leurs âges, du territoire ou proche. Ce temps change de nom il s'appelait Espace-temps-Mouvement il s'appelle désormais R. E. P. I. T. pour **Répit Enfants Parents Itinérant Tous** les mois et aura lieu tous les deuxièmes samedis du mois de 9h à 11h soit à St Joseph de Rivière, soit en Savoie (salle à définir).

- l'Outil-Livret à destination des familles ayant un enfant à besoin spécifiques, ayant pour objectif une meilleure circulation des informations nécessaires à l'accompagnement de l'enfant dans son quotidien, est désormais diffusé par le département de la Savoie, via le pôle ressource handicap Le Carrousel.

- **Anne-Laure Bazin, Directrice adjointe de la Maison Sociale du Département de l'Avant-Pays savoyard.**

Le groupe opérationnel de l'Avant-pays qui traite des violences intrafamiliales se poursuit. Une partie du groupe sera présent lors de la prochaine rencontre du Réseau pour aborder le travail partenarial réalisé. Les professionnels de l'Avant-Pays étaient bien représentés au dernier colloque de SaVoie de femmes à Chambéry sur la mécanique de l'emprise et comment elle perdure après la séparation.

**La prochaine rencontre du réseau se tiendra
le vendredi 16 février 2024 de 9h à 12h
73170 Saint-Jean de Chevelu
autour de la thématique des violences intrafamiliales**

Prochaines dates (9h-12h) :

-12 Avril 2024 à La Base d'Aviron d'Aiguebelette

- 21 Juin 2024